



ACTION ABANDON AUTOROUTE CHABLAIS

154 rue du Cercle Bétemps

Mésinges

74200 Allinges

Compte Rendu Assemblée Générale du 17 Janvier 2020

Le Vendredi 17 janvier 2020 à 19 heures, l'association Action Abandon Autoroute Chablais s'est réunie en assemblée générale au Cercle Bétemps, 154 rue du Cercle Bétemps à Mésinges.

L'ordre du jour était de coordonner les recours en justice.

Une présentation est faite pour rappeler les différents impacts environnementaux et les conséquences du tracé autoroutier. Le village de Mésinges sera fortement impacté :

- avec un bruit routier élevé permanent, supérieur aux normes OMS, sans protection prévue.
- une augmentation des gaz à effets de serre (GES), évaluée jusqu'à 12 % selon l'étude d'impact et ses conséquences sur la santé
- une dévalorisation des biens immobiliers
- des années de travaux et de passages incessants de camions (750 à 900 estimés pour la zone du passage à niveau)

Le président rend compte des différents échanges avec le cabinet d'avocats de l'association, les modalités du recours auprès du Conseil d'Etat, dans les 2 mois suivant la signature de la DUP par le premier ministre (24/12/2019).

Les différents recours sont expliqués :

- Recours par l'intermédiaire de l'association à la section contentieux du Conseil d'État avec un coût spécifique à celle-ci avant le 24/02/2020
- recours de particuliers en cas d'échec du précédent devant la Cour Européenne des droits de l'homme

Le devis du cabinet d'avocats est présenté sous la forme d'un forfait et une proposition est faite de répartir le coût en divisant la somme par foyer adhérent.

Le compte de l'association est de 600 €, déduit de 44 € somme correspondante à l'inscription de l'association au Journal Officiel, soit un bilan positif de 556 € à ce jour.



ACTION ABANDON AUTOROUTE CHABLAIS

154 rue du Cercle Betemps

Mésinges

74200 Allinges

Le débat s'instaure entre les membres de l'assemblée, différentes questions sont posées au comité :

- **Q** : Le cabinet d'avocats choisi a-t-il déjà gagné ce genre de recours ?
- **R** : Oui, mais cela ne garantit pas un succès certain ; nous restons néanmoins confiants.
- **Q** : A quoi correspond la bande des 300 mètres, quelles sont les maisons concernées ?
- **R** : La carte est présentée, expliquant ce que cela signifie pour les riverains.
- **Q** : Combien de temps peut prendre un recours ?
- **R** : D'après l'avocat, au moins 1 année, voire 2, mais il n'y a pas de temps minimum. Le recours n'est pas suspensif.
Le choix du concessionnaire ne se fera probablement pas avant l'épuisement des recours et il est nécessaire d'établir un cahier des charges qui prend en compte les recommandations de la commission d'enquête. Le concessionnaire devra aussi obtenir une autorisation environnementale.
- **Q** : Combien de temps avant que le projet soit annulé ?
- **R** : La durée de la DUP est de 10 ans, elle tombe ensuite ce qui signifierait la fin du projet.
- **Q** : Est-ce que l'État peut commencer l'expropriation des terrains ?
- **R** : Selon les documents officiels, ce serait le concessionnaire qui exproprie les terrains, sous mandat de l'État ; c'est donc improbable avant la sélection du concessionnaire. Néanmoins, si un particulier reçoit une demande d'expropriation, le délai du recours est de 15 jours à réception de la lettre, l'association pourra aider pour les démarches si besoin. Le recours devra être fait auprès de la Cour des Comptes.
- **Q** : Les propriétaires peuvent-ils vendre leur bien immobilier ?
- **R** : A partir de maintenant, il va être difficile de vendre son bien.
- **Q** : Peut-on faire une ZAD en dernier recours ?
- **R** : Des rumeurs ont été entendues à ce sujet et ont aussi été relayées par la presse Suisse, mais nous ne sommes pas directement engagés dans cette démarche.
- **Q** : Quel est le poids du recours de la ville de Genève ?
- **R** : Difficile à savoir, mais il y a déjà un impact médiatique et politique important.



ACTION ABANDON AUTOROUTE CHABLAIS

154 rue du Cercle Betemps

Mésinges

74200 Allinges

- **Q** : Avez-vous pensé à vous associer avec les écologistes ?
- **R** : L'association 3AC n'a pas de caractère politique.
- **Q** : Peut-on mettre des panneaux « non à l'autoroute ? »
- **R** : Pourquoi pas si les terrains vous appartiennent.

En conclusion, l'association s'oppose au projet autoroutier en raison de ses nombreux impacts négatifs exposés et s'engage à un recours en justice.

L'assemblée remercie le président et le bureau pour leur travail bénévole et adhère à la proposition de répartir le coût du recours.

Des premiers dons sont déjà faits au décours de la réunion.

La réunion se termine à 20 heures 30.